

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Convention de
mutualisation entre la
Ville de THIERS et le
Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)
de THIERS

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil Tournilhac à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

C.M. 24.02.2026
- N°65 -

CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA VILLE DE THIERS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE THIERS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour son bon fonctionnement, a besoin de disposer de personnel qualifié dans différents domaines de compétences ;
- **Considérant** le faible volume horaire et la technicité de certaines tâches dévolues au CCAS qui nécessitent de recourir aux compétences existantes au sein des services de la Ville de THIERS, dans un souci de mutualisation des moyens ;
- **Considérant** que les services de la Ville sont en mesure de fournir des prestations de gestion pour le compte du CCAS sur les thématiques de gestion financière, ressources humaines, juridique, informatique et communication ;

Il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention de mutualisation, annexée à la présente délibération, prévoyant l'intervention des services Comptabilité/Finances, Ressources Humaines, Informatique, Juridique/Commande publique et Communication de la Ville de THIERS pour la gestion administrative du CCAS de la Ville de THIERS pour l'année 2026, moyennant une participation forfaitaire fixée à 20 000,00 euros ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le renouvellement de la convention de mutualisation annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER